

## **Les pharmacies en ligne belges s'unissent en une nouvelle fédération**

**FEBOP, Federation of Belgian Online Pharmacies, veut établir un terrain d'égalité pour les pharmacies en ligne, dans l'intérêt du patient.**

**Bruxelles, 20 juillet 2017 – Plusieurs pharmacies en ligne s'unissent à travers une nouvelle fédération, FEBOP (Federation of Belgian Online Pharmacies). Cette fédération vise à mettre en place un cadre qui permettra aux pharmacies en ligne de tenir compte des attentes du patient d'aujourd'hui et qui placera les pharmacies en ligne belges sur le même pied d'égalité que les pharmacies en ligne étrangères actives en Belgique. Les pharmacies en ligne belges ont toutes les cartes en main pour offrir un service sur mesure à leurs patients, mais il faut avant tout surmonter quelques obstacles importants.**

Au jour d'aujourd'hui, le patient a énormément changé, et a de nouvelles attentes et de nouveaux besoins, notamment par l'existence des nouvelles possibilités digitales. Dans ce contexte, le modèle de la visite classique chez le pharmacien d'officine qui était jadis nécessaire pour acheter des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques, ne satisfait plus les attentes du patient. Les patients souhaitent avoir davantage d'informations spécifiques à leur disposition et ils font des recherches préalables en consultant diverses sources médicales. De plus, les patients veulent profiter d'un choix plus large de médicaments et de produits pharmaceutiques ainsi qu'une transparence des prix, afin de prendre la meilleure décision possible.

*« Le pharmacien d'officine n'a plus le monopole de l'information et des produits pour le patient », explique Jérôme Gobbesso de Newpharma. "Les patients sont des consommateurs adultes avec leurs propres préférences, et qui désirent un service sur mesure. La relation entre le pharmacien et le patient a énormément évolué. Les patients ont modifié la relation paternaliste avec leur pharmacien en multipliant leurs exigences, confrontant ce dernier à de nouveaux défis. ".*

Les différentes pharmacies en ligne existant dans notre pays connaissent un succès grandissant, ce qui confirme que les patients diversifient les canaux de distribution pour faire leurs achats, et que les pharmacies en ligne s'y prêtent bien. Actuellement, plus d'un million de patients achète via les pharmacies en ligne belges. Quelques 130 000 colis sont expédiés chaque mois, et le secteur connaît une croissance annuelle de plus de 50 %.

### **Les pharmacies en ligne belges sont freinées dans leur croissance**

En dépit du succès croissant des pharmacies en ligne, celles-ci sont confrontées à de nombreux obstacles. Le plus important d'entre eux est le Code de Déontologie de l'Ordre des Pharmaciens qui, d'un côté, ne s'adapte pas aux évolutions actuelles des patients, et de l'autre côté, est utilisé par les pharmaciens afin d'empêcher toute nouvelle initiative.

Le Code contribue également à une concurrence déloyale entre les pharmacies en ligne en Belgique et celles situées à l'étranger. La législation belge et européenne ne restreint pas la publicité des médicaments sans prescription, alors que le code de déontologie de l'Ordre des Pharmaciens interdit en pratique toute forme de publicité pour les pharmacies sur le territoire belge.

« Nous nous trouvons actuellement dans une situation tellement absurde que même les pharmacies néerlandaises en ligne ont le droit de faire de la publicité en Belgique, alors que nos propres pharmacies en ligne n'en ont pas l'autorisation dans notre pays. Ce faisant, l'Ordre des Pharmaciens défavorise la position des pharmacies belges et remet en question l'existence même d'un développement digital des celles-ci, ce qui est particulièrement néfaste à long terme pour le patient belge. Le patient belge continuera par conséquent à avoir recours aux pharmacies et aux droguistes en ligne à l'étranger, car c'est là qu'il y trouve une prestation de services sur mesure », déclare Gianni De Gaspari de Viata.

D'autres obstacles auxquels les pharmacies en ligne belges sont confrontées sont, entre autres :

- Les compléments alimentaires qui sont libéralisés dans un état-membre de l'UE, ne peuvent être vendus en pharmacie en ligne en Belgique que s'ils disposent d'un nouveau numéro de notification. Par contre, les pharmacies en ligne étrangères les vendent souvent sans numéro NUT en Belgique.
- Selon la législation belge, les médicaments sans prescription qui sont autorisés à l'étranger ne peuvent être ni stockés ni vendus dans un autre pays de l'Union européenne alors qu'ils y sont autorisés par les pharmacies en ligne belges. Par contre, le procédé inverse est bel et bien autorisé dans nos pays voisins, selon la législation européenne.

FEBOP a été fondée dans le but d'instaurer un terrain d'égalité entre les divers acteurs pharmaceutiques, aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, et de promouvoir l'expansion des pharmacies en ligne belges.

La Fédération Belge des Pharmacies en ligne insiste aussi fermement sur un cadre législatif adéquat et un code déontologique contemporain qui permettent aux pharmaciens en ligne de s'engager économiquement et de pouvoir au mieux répondre aux souhaits des patients belges. C'est pourquoi il est important que les pharmacies en ligne soient reconnues dans notre modèle de soins, et que leur rôle soit valorisé dans l'évolution des soins digitaux à venir.

\*\*\*

**Pour plus d'information, contactez:**

Jérôme Gobbesso  
Newpharma  
[jgo@febop.be](mailto:jgo@febop.be)  
+32 477 644 000

**À propos de FEBOP**

FEBOP – Federation of Belgian Online Pharmacians – a été fondé en 2017 en Belgique et permet d'intégrer les pharmacies en ligne belges à un cadre législatif. Dans un monde en perpétuelle évolution, FEBOP a comme missions de placer le patient au cœur des préoccupations, défendre les intérêts des pharmacies en ligne, promouvoir l'implémentation d'applications en ligne dans les pharmacies, , montrer l'avantage considérable des ventes en ligne pour les patients et instaurer des conditions équitables entre le secteur pharmaceutique et les patients. Pour ce faire, FEBOP s'engage à entretenir une collaboration étroite à la fois avec les patients, les associations des patients, les

organismes de régulation et de législation, l'Ordre des Pharmaciens, ainsi que toutes les associations actives dans les soins de santé. FEBOP : [www.viata.be](http://www.viata.be); [www.newpharma.be](http://www.newpharma.be); [www.optiphar.be](http://www.optiphar.be); [www.pharmamarket.be](http://www.pharmamarket.be); [www.24pharma.be](http://www.24pharma.be); [www.onlinepharmabox.be](http://www.onlinepharmabox.be); [www.instapharma.be](http://www.instapharma.be); [www.medibib.be](http://www.medibib.be); [www.medstore.be](http://www.medstore.be); [www.pharmachezvous.be](http://www.pharmachezvous.be)